

# Université de la Langue des Signes Française Auvergne / Rhône-Alpes

MASL – 23 Rue Bonnand - 69003 LYON
Contact : Contact@ulsf-ra.fr Site : www.ulsf-ra.fr

# **CONDITIONS GENERALE 2019**

D'inscription et d'annulation Remboursement et modalités

### 1. Inscription à un séminaire

Le nombre de participants des conférences et ou des séminaires étant limité, nous vous recommandons de vous inscrire au plus tôt. Veuillez compléter le formulaire d'inscription que vous avez reçu par mail ou téléchargez-le sur notre site web : <a href="www.ulsf-ra.fr">www.ulsf-ra.fr</a> et retournez-le avec votre règlement soit par la poste avec votre chèque ; soit par mail avec votre preuve de virement ainsi que le bulletin d'inscription rempli au préalable à contact@ulsf-ra.fr.

Les inscriptions seront traitées par ordre prioritaire d'arrivée.

# 2. <u>Confirmation de participation/documents</u>

Environ 10 jours avant le début du séminaire, vous recevrez par email la confirmation de participation et les informations complémentaires, ou un message d'information si le séminaire est annulé. Ce message de confirmation vous permet de participer au séminaire. N'oubliez pas de préciser vos moyens de contacts sur le formulaire d'inscription.

# 3. Tarifs

Les séminaires dont l'inscription s'effectue soit par mail soit par voie postale. Le montant sera clairement indiqué et il devra être honoré avant la réception de la facture que vous demanderez et que nous vous enverrons si vous en faites la demande avant le début du séminaire. Les prix peuvent être révisés.

# 4. Désistement ou annulation du participant

ULSF RA pourra exiger une contribution financière correspondant au frais de dossier de votre part à condition de formuler par écrit l'annulation de votre participation 7 jours avant le début du séminaire. Dans le cas où ce délai ne serait pas respecté ou que vous ne soyez pas présent au séminaire sans l'avoir signalé au préalable, vous devrez supporter des frais de pénalité d'un montant de 50 Euros. Cette somme correspond à l'indemnisation des dépenses engendrées par ULSF RA pour la location de la salle, la restauration et les divers outils mis à disposition du participant. Bien entendu, si une personne a la possibilité de participer à votre place, ces frais d'annulation ne seront pas exigés.

#### 5. Annulation et remboursement par ULSF RA

ULSF RA se réserve le droit d'annuler un séminaire dans un délai convenable en cas de force majeure, par exemple en cas d'absence du formateur malade ou en cas d'un nombre de participants insuffisant. Dans ce cas, le remboursement peut être réclamé à hauteur du montant du séminaire. Aucun remboursement ne pourra être effectué sans justificatif de votre absence soit pour raison médicale et/ou professionnelle. Dans tous les cas, le participant reste seul responsable de toutes les dépenses liées à son déplacement, y compris les frais d'hébergement et de déplacement.